Chapitres additionnels pour 1892. Plusieurs crédits présentent des insuffisances; ainsi la dépense pour l'éclairage au gaz, prévu pour 2,500, dépasse 2,700.

M. Carlier. A ce propos je ferai observer qu'il est ridicule d'éteindre le gaz à 10 heures 1/2, alors que la retraite est à 11 heures! On vote 1,000 francs pour la fête Nationale, et 500 fr. pour un monument à élever aux victimes de la guerre de 1870. — M. Steindre. Ne pourrait-on pas aussi faire quelque chose pour la Société Philanthropique qui poursuit un but si utile, si louable? On vote comme pour la société de secours mutuels, une subvention annuelle de 200 francs.

M. Carlier. Je propose que la commune fasse revenir des wagons de charbons pour le donner au strict prix de revient aux assistés du Bureau de bienfaisance. — Un membre. La proposition est excellente; d'autant plus que les petits marchands qui viennent ici et qui vendent toujours par trop cher, sont des étrangers.

M. Carlier. On pourrait faire un dépôt à la Mairie et un second à la Porgette. — Le Maire. La seule objection qu'on pourrait soulever c'est que ce serait faire du commerce.

M. Carlier. Il faut aller au devant des nécessiteux, des malheureux. Voyez ce qui est arrivé à Roubaix, les ouvriers sont parvenus à faire leurs affaires eux-mêmes et à se passer des classes dirigeantes. La proposition reviendra à la prochaine séance.

A 9 heures 1/4 commence le vote par bulletins pour la nomination de 4 commissions permanentes de 6 membres chacune. La séance est levée à 10 heures et renvoyée à la semaine prochaine.

Halluin. — *Séance du Conseil municipal (suite).* — M. le Maire. Diverses demandes et propositions doivent être adoptées en principe ; seulement nous ne pourrons que les réaliser dans le courant de notre mandat au fur et à mesure des ressources : conséquence des recettes de l'octroi que nous sommes en droit d'espérer voir s'augmenter graduellement.

Nous obtenons actuellement 75.000 fr.; en les portant à 85.000, les 10.000 fr. supplémentaires nous permettraient un emprunt susceptible d'embellissements nécessaires et utiles.

Je pense répondre au désir des habitants en mentionnant la nécessité des installations suivantes :

1° D'urinoirs publics, 2 rue de la Gare et 2 rue de Lille: de la frontière à la rue de l'Eglise, une plantation d'arbres, place verte, un kiosque pour la Musique municipale qui ne tardera pas à être autorisée; l'éclaircissement par le filtrage des eaux pour les besoins du ménage, l'établissement de nouvelles bouches d'eau, etc., etc. Ces divers projets sont adoptés en principe par le Conseil sauf à en fixer la priorité aux prochaines ressources disponibles.

M. le Maire propose au Conseil de faire une démarche près de la Compagnie du chemin de fer du Nord pour demander deux trains supplémentaires : un partant à six heures trois quarts du matin afin d'établir communication avec les départs de Lille pour les grandes lignes, et un à quatre heures et demie du soir, afin d'éviter l'intervalle trop long entre celui de 3 heures et 6 h. 45. Il serait bon de réclamer également, avec l'agrandissement de la gare des marchandises à l'étude, un embranchement au Gravier. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire soumet également une note de 1235 fr. 45 pour la construction du cabinet d'aisance de l'école de filles rue de Lille. L'annonce de cette dépense énorme provoque une hilarité générale dans l'assemblée; aussi la note demande-t-elle à être examinée.

M. le Maire. Une nouvelle démarche doit être faite en vue de renouveler l'autorisation de la création d'une musique municipale. M. le préfet et le secrétaire général sont assez favorables, aussi il y a lieu d'espérer qu'une entente interviendra sous peu. Les gardes réclament la gratuité du médecin et des médicaments, mais cette demande est ajournée.

M. le Maire donne lecture d'une pétition des marchands forains demandant le rétablissement d'une partie des baraques place de l'Eglise. Adopté. Le Conseil décide ensuite qu'il y a lieu de terminer le plus promptement possible les travaux de terrassement du chemin du Pellegrin, dont l'état figure aux dépenses supplémentaires suivant le devis de M. Collard, agent voyer.

M. Catteau-Dhalluin demande la réparation du Pont de Sébastopol qui se trouve en très mauvais état. — Adopté.

M. Odoux réclame le pavage du contour de l'église.

Le conseil décide qu'il y a lieu d'y revenir dans une prochaine réunion.

A 9 h. 1/2, la séance est levée.

Neuville-en-Ferrain. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil s'est réuni jeudi à 5 h. 3/4, sous la présidence de M. A. Dewitte, maire.

MM. Cau Carette, Dhalluin-Glorieux, Biscop André, Delbecq Alfred, Dhalluin-Delannoy, Dhalluin Henri, Duquesnoy-Delobel, Ghestem Alexandre, Hus Jules, Lepers J.-B., Lepoutre Emile, Masure-Cau, Masure Charles, Mulier Théodore, Phalempin-Rousselle, Rousselle Henri; Brutin Louis, Haquette J.-B., Phalempin Charles et Meurillon Louis sont présents.

M. le Maire déclare d'abord que l'administration a, conformément à la loi, six semaines pour les réunions de mai, qu'il y a lieu aujourd'hui de s'occuper de la nomination des commissions et que dans une prochaine séance on présentera les comptes administratifs et le budget de 1892.

On procède à la nomination d'un secrétaire.

M. Ghestem, qui a occupé jusqu'à ce jour ces fonctions, désirerait que le choix se fixât sur le plus jeune ; mais il se décide cependant, sur la demande de tous, à l'accepter de nouveau.

Commission des finances. — Cette Commission, dit M. le Maire, n'existe plus depuis longtemps, il est cependant urgent de nommer une délégation spéciale.

M. Ghestem. C'est la principale ; aussi je propose le vote. Accepté.

MM. Brutin, Mullié, Phalempin-Rousselle, Ducatteau et Cau-Carette sont nommés.

Commission de la voirie et bâtiments. — M. Mullié. Cette commission n'a encore été nommée qu'une seule fois, lors de l'expropriation Biscop, j'en ai fait partie et désire ne pas poser ma candidature.

MM. Cau-Carette, Dhalluin-Glorieux, Catteau et Brutin sont nommés.

Bureau de bienfaisance, refuge de nuit et asile hospitalier. — M. le Maire fait remarquer qu'il n'existe actuellement que 5 lits, et qu'il est urgent de porter à 9 le nombre nécessaire au refuge de nuit et hospitalier. — M. Mullié déclare qu'il y a lieu de séparer la commission administrative obligatoire de la commission municipale, qui aura à s'occuper des divers services de ces établissements. Pour le bureau de bienfaisance, les deux membres MM. Dhalluin-Delannoy et Lepers, sont réélus. On procède ensuite à la nomination de la commission. M. Cau-Carette déclare qu'étant 1er adjoint et devant remplacer le maire, il ne peut faire partie de toutes les commissions. En conséquence sont nommés, MM. Mullié, Brutin, Haquette et Rousselle.

Commission des pompiers, fêtes et réjouissances. — M. Phalempin demande à y ajouter les fêtes publiques, ce qui est accepté. Sont nommés : MM. Meurillon, Phalempin, Haquette, Ducatteau, Ghestem et J. Hus.

Commission scolaire. — Acceptent pour en faire partie sans scrutin ; MM. Cau-Carette, A. Delbecq, Dumortier, Rousselle, Dhalluin, Delannoy-Delannoy, Masure, Cau-Lepoutre et Duquesnoy.

M. Mulier demande qu'il soit nommé une commission spéciale pour les fêtes publiques. — M. Lepoutre se range à cet avis. — Sont nommés : MM. J. Hus, Cau, Biscop, Meurillon et Haquette.

M. le Maire déclare ensuite que depuis plus de dix ans il n'existe plus dans la commune de bureau proprement dit, que M. Chochon, secrétaire, comme instituteur, ne peut se diviser et qu'il est obligé d'avoir chez lui un local à cet usage, qu'il est de toute nécessité et que même la loi est formelle, que l'on institue un bureau spécial à la maison commune sous la direction d'un sous-secrétaire qui se tiendrait à la disposition des contribuables; qu'à cet effet il serait urgent de nommer une commission pour étudier cette question afin d'en porter les dépenses au budget à établir.

M. Mullié répond que, par économie, il propose de faire imprimer les procès-verbaux des séances afin que chacun puisse les conserver et les consulter au besoin, que si trente ne suffisent pas qu'on en fasse imprimer cent afin de les répandre dans la commune avec abonnement; que ces procès-verbaux sont la question la plus intéressante pour les administrés et qu'ainsi on évitera des frais de bureau onéreux.

M. le Maire. Cela n'empêche pas de nommer une commission pour examiner ces questions.

Sont nommés MM. Mullié, Haquette, Duquesnoy, Brutin, Dhalluin-Glorieux, Ghestem, Phalempin et Rousselle. — M. le Maire demande ensuite aux conseillers si quelqu'un a à présenter des observations. — M. Ghestem réclame une seconde distribution de la poste. — M. Mullié propose de renvoyer cette question à la Commission des finances, en vue des dépenses et frais d'appointements incombant à cette distribution supplémentaire.

M. Meurillon demande que l'on retarde la convocation de séance d'une heure, car quelques conseillers ont des affaires à terminer à Tourcoing et à cinq heures c'est trop tôt. — M. le Maire. Lorsqu'on convoque à 5 heures, il arrive que bien souvent à 6 h. 1/2 les séances ne peuvent être ouvertes; je veux bien convoquer pour 6 heures mais au moins à l'avenir que les conseillers soient à l'heure.

M. Lepoutre réclame un habillement pour le chef de musique; renvoyé à la commssion des finances. — M. Meurillon déclare que la commune a, comme cantonnier, un étranger, lorsqu'il existe un père de famille nécessiteux, apte à remplir cet emploi.

M. le Maire. Ce service n'est pas de notre compétence ; nous ne pouvons qu'en référer à l'agent-voyer.— M. Ghestem. Il est vraiment regrettable de voir des étrangers occuper des emplois et aller vivre dehors avec le salaire gagné lorsque des indigents assistés de la commune sont sans ouvrage. — Aucun membre n'ayant plus d'observations à présenter, la séance est levée à 8 h. 1/4.

LILLE

Une grave affaire d'escroqueries. — Jules Donte, âgé de 40 ans, le négociant en drogueries bien connu, rue de Béthune, 40, vient d'être arrêté et déféré au parquet, pour détournement de fonds, au préjudice de son commanditaire et associé, M. Danjou, propriétaire, rue Solférino, 310.

Donte gérait la maison de commerce et tenait la caisse. Le 31 juillet 1891, il s'est fait remettre par le Crédit lyonnais, qui tenait les fonds de l'association, une somme de 2,000 fr. qu'il n'a jamais inscrite comme entrée sur son livre de caisse et qu'il s'est appropriée.

A plusieurs reprises il a prélevé sur la caisse différentes sommes dont une de 500 francs et une de 100 francs, qu'il s'est abstenu de porter à son compte.

Il est accusé enfin d'avoir détourné journellement des sommes importantes, dont on ne connaîtra jamais le montant, les preuves matérielles étant détruites. Chaque *jour un comptable lui remettait un bordereau des opérations* de la journée avec le montant des ventes au comptant.

Donte ne portait sur son livre de caisse que le chiffre qui lui plaisait, les deux tiers, la moitié quelquefois de *la somme, et s'appropriait le reste après avoir détruit le* bordereau.

Voilà du moins quel est, jusqu'à présent le résultat de l'enquête à laquelle a procédé M. le commissaire de police du 1er arrondissement, sur la plainte de M. Daujon.

Université catholique de Lille. — M. Jean Desmet vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat en droit.

Installation du nouveau procureur de la République. — M. Fournez, procureur de la République à Lille, a été installé jeudi matin dans ses fonctions.

Une expérience sur la ligne du Nord. — La Compagnie du Nord vient de lancer un train express de Paris à Lille, qui a opéré le trajet en trois heures. Parti de Paris à 9 h. 1/2, ce train est arrivé à Lille à midi 33 minutes, après avoir stoppé cinq minutes à Longueau. Le parcours a donc été effectué en trois heures moins trois minutes. C'est un joli résultat. Comme le service d'été est aujourd'hui parfaitement déterminé, ce nouveau train express ne fonctionnera pas avant quelque temps d'ici.

Un enfant écrasé. — Un déplorable accident est arrivé jeudi à Lille, vers onze heures et demie du matin, rue du Poids. Un enfant de quatre ans et demi, appartenant aux époux Marquillie-Bessin, a été écrasé sous une *des roues d'un camion appartenant à M. Vandame,* brasseur. Transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, le pauvre petit y est mort en arrivant. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

DÉPART POUR LA CAMPAGNE

Avant de partir pour la campagne, munissez-vous chez M. Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, de quelques boîtes boîtes de conserves indispensables, telles que :

Tête de veau au naturel ou en tortue, **Langue de bœuf, Quenelles, Vol au vent** au gras ou au maigre, **Conserves de poisson, Filets de sole** et **Matelotte d'anguilles** ; et les délicieuses petites boîtes de **Foie gras**, les **Saucissons de Lorraine**, les **Salmis**; très utiles pour les dîners à l'improviste. **Raisin** frais, **Fruits, Primeurs.** 07936

LES MALADIES CONTAGIEUSES A ROUBAIX

MESURES A PRENDRE POUR LES PRÉVENIR

(Rapport présenté à la Commission cantonale d'hygiène par M. le docteur Butruille). — Suite

Désinfection

Indépendamment des mesures de désinfection prescrites dans un but d'hygiène privée et en vue de garantir la santé de l'entourage immédiat du malade, d'autres mesures doivent être ordonnées et exécutées au besoin par les soins de l'autorité locale au nom de la santé publique.

Après le déplacement du malade, après sa guérison, sa mort ou son transport à l'hôpital, il faut procéder à la désinfection de la chambre, des meubles, des hardes, des literies. L'emploi du sublimé ou mieux encore des vapeurs sulfureuses sont les moyens indiqués en pareil cas; il faut ensuite aérer fortement les locaux occupés par les malades.

Les objets de peu de valeur devraient être brûlés, dût-on accorder des indemnités aux personnes lésées par cette mesure. Les linges de corps et de lits doivent être plongés dans des solutions antiseptiques et être soumis ensuite à l'ébullition.

Les matelas, les objets de laine ou de plume doivent être transportés à l'étuve publique de désinfection.

Le service de la désinfection comporte, outre le personnel, une calandre munie de tous les produits et engins nécessaires pour faire utilement l'aseptie; une étuve mobile ou fixe.

Celle-ci sera de préférence une étuve à vapeur sous pression pouvant donner 115 à 125 degrés de chaleur. Sans vouloir empiéter sur les attributions de qui que ce soit je propose de transmettre à la Commission administrative des hospices le vœu que des mesures hygiéniques soient prises à l'hôpital pour empêcher qu'il constitue un foyer d'infection. Une étuve devrait y être installée.

Contrairement à ce que l'on a dit, il n'existe aucune raison sérieuse pour retarder l'installation. Depuis longtemps des études ont été faites; un peu partout la désinfection est mise en pratique; aussi la raison qui consiste à dire que l'on attend les résultats d'expériences à faire dans un hôpital que Tourcoing se proposerait de construire est peu sérieuse; elle n'est pas digne d'une administration qui se tient au courant des progrès de la science et qui désire les appliquer.

Au Conseil municipal de Roubaix, le docteur Derville a agité cette question, ainsi que celle de la voiture destinée au transport des blessés. Malgré des promesses formelles le projet est resté dans les cartons. Pourtant il ne s'agit pas d'une importante dépense, car le prix de la voiture ne dépasse pas 1,600 francs.

L'organisation de ce service appelle certaines objections. Pour les uns, il n'aura peut-être pas été assez tenu compte des innovations que chaque jour voit éclore dans les laboratoires de chimie et de bactériologie.

A ceux-là nous répondrons qu'aucune autorité, ni l'Etat ni la commune n'a le droit d'ordonner des mesures de prophylaxie dont l'efficacité et l'innocuité n'ont pas encore été contrôlés par une pratique suffisamment prolongée et qu'en aucun cas le public ne peut servir de champ d'expérience aux théories de la science pure. On aura toujours le droit de réviser, de modifier, de compléter les règlements existants, et rien ne s'oppose à ce que dès maintenant on rende obligatoire ce minimum de mesures destinées à sauvegarder la santé publique.

Pour d'autres, ces prescriptions formelles paraîtront au contraire trop compliquées en même temps que vexatoires et onéreuses, surtout si elles exigent des sacrifices pécuniaires pour prévenir des dangers dont l'éventualité peut paraître éloignée.

D'autres encore s'insurgeront contre l'application de certaines mesures autoritaires en invoquant les principes intangibles de la liberté individuelle.

Enfin, un certain nombre d'opposants ne manqueront pas de qualifier les prescriptions de la prophylaxie publique réduites cependant à leur minimum comme étant d'une application trop difficile dans la pratique de tous les jours.

A toutes ces objections nous opposerons le vieil adage bien connu : *Si vis pacem para bellum,*, car l'épidémie et la guerre sont des fléaux comparables auxquels les nations prévoyantes doivent sans cesse se préparer.

Tandis qu'avec raison on dépense des milliards pour la guerre, pour l'art de se détruire, trouvera-t-on mauvais qu'on dépense dans chaque ville, avec libéralité, même quelques dizaines de mille francs pour l'art de conserver la vie, pour améliorer les conditions d'existence de la jeunesse, des chefs de famille, etc.

La santé et la vie humaine ne sont-elles pas les plus précieux d'entre tous les capitaux? Aucun sacrifice ne doit paraître trop lourd pour les conserver.

Les communes ont le droit absolu de surveiller et de protéger la santé publique. Les administrations hospitalières ont le devoir d'empêcher que leurs établissements ne soient des foyers d'infection.

En ce qui concerne les défenseurs quand même de la liberté individuelle, nous objecterons que l'on ne saurait trouver trop sévère une mesure même importune pour un individu quand elle doit avoir pour effet de sauver des centaines de ses concitoyens.

Au résumé, je crois indispensable de créer et d'organiser un service de désinfection confié à quelques agents qu'il serait facile de mettre rapidement au courant; d'installer au moins une étuve fixe à l'hôpital ; d'assurer le service de la désinfection à domicile, à l'aide d'une calandre contenant les médicaments, les appareils et les produits nécessaires; d'acquérir une voiture pour le transport des malades. Il n'est aucune de ces propositions, aucune de ces exigences qui n'ait été reconnue utile et exécutable dans une pratique de longues années, soit chez nous, en France, soit ailleurs.

L'assainissement

Les causes multiples d'insalubrité qui préparent le terrain à l'invasion des maladies zymotiques doivent être combattues plus rigoureusement encore que de coutume à l'approche ou pendant le règne d'une épidémie.

C'est ainsi que les règles générales d'hygiène et d'assainissement seront appliquées avec la plus grande sévérité par les administrations municipales notamment en ce qui concerne :

La propreté du sol;

La pureté de l'eau potable;

Le contrôle de la composition de l'eau des puits et des causes de la souillure de celle-ci;

La salubrité des habitations;

L'encombrement des logements;

L'enlèvement régulier des bouts, fumiers, etc...

La surveillance des marchés, produits alimentaires, les conditions hygiéniques des ateliers, cabinets d'aisance, égoûts, branchements particuliers.

(Suivent les vœux que nos lecteurs connaissent).

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — La Musique Municipale exécutera, le dimanche 5 juin 1892, sur la Grande-Place, à 8 heures du soir, les morceaux ci-après :

1. *Allegro Militaire*, XXX. ; 2. *Danse Macabre*, Saint-Saens; 3. *Histoire de la Forêt de Vienne*, grande valse, Strauss; 4. *La Surprise*, symphonie, Haydn; 5. *Tracoline*, duo pour 2 petites flûtes, Donjan ; 6. *Les Francs-Juges*, ouverture, Berlioz. Des chaises seront mises à la disposition du public.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — Le cercle colombophile « Union, » établi au « Café Pandore, » rue Pauvrée, à Roubaix, rappelle aux amateurs colombophiles son grand concours général et international sur Chateaudun; 320 kil. 328 m. dans un rayon de 20 kilomètres, le dimanche 12 juin 1892. 2,000 francs prix d'honneur.

Fédération colombophile roubaisienne. — Dimanche 5 juin, concours sur Clermont, 150 francs prix d'honneur organisé par la Fédération roubaisienne au siège de la société la « Petite Grise » établie chez M. Buyels, estaminet du « Garçon brasseur » rue Decrême.

Mise en paniers samedi 4 juin de 3 à 6 h. 1/2 du soir. Mise 1 fr. 50 par pigeon. Poules facultatives à 0.25, 0.50, 1, 2, 3 et 5 fr.

— Lundi 6 juin, à l'occasion de la fête de la Pentecôte, grand concours sur Chantilly. 250 fr. de prix d'honneur et un objet d'art, organisé par la Fédération roubaisienne au siège de la société le « Petit Pigeon blanc », établie chez M. Leduc, estaminet du Casino, près l'église de Croix. Mise en paniers dimanche 5 juin, de 2 à 5 heures du soir. Mise 1 fr. 50 par pigeon.

Nota. — La commission de la Fédération invite les amateurs à venir inscrire leurs pigeons de bonne heure pour tous les concours éloignés de la gare.

Herseaux. — Société colombophile établie chez Delcroix-Spriet, à Herseaux. Vendredi 3 juin, Angerville, mise en paniers de 3 à 6 heures.

Samedi 4 juin, Clermont; mise en paniers de 3 à 6 h. du soir. Le marquage des pigeons se fera au moyen de la bague.

Lundi 6 juin 1892 (fête de la Pentecôte) grand concours sur *Clermont, prix d'honneur. 200 francs, offert* par l'Union fédérale colombophile, au siège de la société du « Petit Pigeon Bleu », établie chez M. Armand Bayart à l'angle des rues de la Chapelle-Carrette et Richard-Lenoir, Mise par pigeon 1 fr. 50 c. Les pigeons à 0,50 participent aux prix d'honneur, poule unique à 0,25. Poule à 0,50 c, 1 prix pour 50 incriptions. Poules facultatives à à, 1, 2, 3, et 5 fr. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée (J. Rosoor). Constatation obligatoire par l'appareil automatique (Van den Bossche). Mise en panier, dimanche 5 juin de 3 à 6 h. 1/2 très précises.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 2 juin.* — Une explosion a Comines. — Nous avons rendu compte des débats d'un procès où étaient impliqués un industriel de Comines, M. Coussier, et son mécanicien, M. Henri Lecluse, *à la suite de l'explosion d'une chau*dière dans son établissement ; cet accident avait occasionné la mort du chauffeur, M. Camère. Le jugement rendu à l'audience de jeudi décide que l'on ne peut attribuer ni faute ni imprudence aux inculpés qui, par conséquent, sont acquittés.

Un autre accident par le gaz avait eu lieu il y a plusieurs mois chez MM. Dewachter frères, tailleurs, rue de la Gare à Lille et avait causé des blessures à des passants et à quelques personnes de la maison : deux employés de la Compagnie du gaz avaient été inculpés de blessures par imprudence, ainsi que le domestique de la maison qui avait mis la main au robinet. Suivant la décision prononcée, les deux premiers sont acquittés ; l'autre est condamné à 25 francs d'amende.

Un loueur de voitures conduisant lui-même son véhicule, avait le 16 avril, vers huit heures du soir, tourné brusquement à la sortie de la gare à Tourcoing, quand un ouvrier du nom de Henri Lefebvre qui descendait du train reçut l'un des brancards en pleine poitrine : il fut blessé et se ressentit pendant quelques jours de son coup. Henri Desmettre est traduit devant le tribunal sous l'inculpation de blessures par imprudence : le plaignant explique de son côté que, au lieu de se montrer quelque peu bienveillant, le cocher lui a adressé des grossièretés : Desmettre avait en outre le tort, ajoute-t-il, de ne pas avoir sa lanterne éclairée. Desmettre encourt une peine d'amende de 50 francs.

Pillage dans un bois. — Un préposé de douane raconte qu'il a surpris trois individus au moment où ils emportaient des charges de bois qu'ils venaient de couper dans la propriété de M. Dupont à Roncq. Après explications de M. Dupont sur les conditions dans lesquelles se trouvaient les pieds d'arbres dérobés, le Tribunal constate qu'il s'agit d'un délit forestier : ils sont condamnés J.B. Gembech, Nicolas Mayer et Valentin Gembach, chacun 3 jours de prison et deux francs d'amende et de dommages-intérêts; le dernier en outre à un mois pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Une servante de ferme, qui répond au poétique prénom de Pharaïlde G... a, dans une cour de la ferme L.., où elle travaille à Halluin, insulté le garde Conard qui voulait l'emmener au poste pour y cuver son vin. Il est infligé à Pharaïlde, six jours d'emprisonnement avec sursis.

Au hameau du Pignon-Noir à Wattrelos, des préposés de douane ont eu une lutte à soutenir il y a quelque temps, avec des fraudeurs qui refusaient de se laisser soumettre à la visite : traduits pour coups et opposition à l'exercice, les inculpés, Bayart Jules et Bruno Waeghe, sont condamnés l'un à trois mois et l'autre à six mois ; chacun en outre à une amende de 500 francs.

Inculpée de vol. — Marie Cambier qui habite Roubaix, trois mois de prison. Me Conforme.

NOUVELLES MILITAIRES

Infanterie territoriale. — M. Lambrecht, lieutenant au 2e régiment territorial d'infanterie, est nommé capitaine dans le même corps. M. Meys, adjudant d'infanterie en retraite, est nommé sous-lieutenant au 8e régiment territorial d'infanterie.

Situation météorologique. — Roubaix, 2 juin. — Hauteur barométrique, 757. Température,
A sept heures du matin 17 degrés au-dessus de zéro.
A une heure du soir 23 » »
A cinq heures du soir 20 » »

NORD

Les vacances de Pentecôte.—Les vacances de la Pentecôte sont ainsi officiellement fixées pour les collèges et lycées :

Sortie : le samedi 4 juin, après la classe du soir ; rentrée le lundi 6 juin, au soir.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Moreau, vicaire à Sin-le-Noble, est nommé curé de Montay.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPONT-DUFOREST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie-Joseph DUFOREST, veuve de M. François DUPONT, décédée à Roubaix, le 2 juin 1892, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 5 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 6 dudit mois, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 4, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 101.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église d'Hellemmes, le lundi 6 juin 1892, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe DASSONNEVILLE, décédé à Flers, le 15 avril 1892, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priees de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église de Croix, le lundi 6 juin 1892, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEZAIRE, veuf en premières noces de Dame Adelaïde-Angélique AGACHE et en secondes noces de Dame Marie-Rose LEPERS, décédé à Croix, le 13 avril 1883, dans sa 78e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le lundi 6 juin 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Antoine CATTEAU, veuf de Dame Aurélie BRELLE, décédé subitement à Tourcoing, le 7 juin 1891, dans sa soixantième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits divers

L'Hygiène. — Une excellente mesure qui vient, d'après les journaux allemands, d'être prise à Berlin. La police de cette capitale a fait savoir par circulaire, à tous les patrons de restaurants, cafés, brasseries, qu'à partir du mois prochain, les verres, tasses, récipients quelconques à l'usage des consommateurs devraient être nettoyés dans une eau « courante ». Voilà un règlement d'hygiène qu'il serait infiniment utile d'appliquer strictement partout.

Il se trouve évidemment une grande quantité de maisons bien tenues où toutes les précautions de propreté sont prises dans la manipulation des objets qui servent au public. Mais combien aussi qui se bornent à passer les verres et les tasses dans de grands baquets d'eau froide ou tiède dont l'eau n'est renouvelée que lorsqu'elle paraît décidément trop contaminée aux garçons chargés de cette besogne !

Le « fliessende Wasser », décrété par les autorités berlinoises, est une mesure d'une telle importance au point de vue de la santé publique, que son observation devrait être obligatoire, avec de fortes amendes comme pénalités en cas de négligence. Les hygiénistes traceraient aisément un tableau, aussi terrifiant qu'exact, des maladies épidémiques même qui peuvent se transmettre par des procédés de lavage incroyables, malheureusement trop en usage encore.

Explosions des générateurs de vapeur. — M. Aimé Witz, ingénieur des arts et manufactures, à Lille, a fait à la Société d'encouragement la communication suivante :

C'est au manque d'eau, suivi ou non d'alimentation intempestive, que l'on attribue généralement la plupart des explosions de générateurs produites par défaut d'emploi. Quand les surfaces de chauffe cessent d'être rafraîchies par l'eau, les tôles rougissent, et le générateur est en danger ; en effet, la paroi perd de sa résistance à la température du rouge et il peut se produire un grand excès de pression intérieure. Laquelle de ces deux actions est prédominante ? Il est utile de le rechercher.

Les recherches de Fairbairn et des ingénieurs américains de l'Institut Franklin ont démontré qu'au rouge la résistance du fer *est réduite de moitié : une tole excel*lente devient donc plus que médiocre; en même temps la ductilité du métal augmente. Un coup de feu engendre donc des bosses et des ampoules, des écrasements de tubes, foyers, etc.; ces effets peuvent se produire sans excès de pression, ainsi qu'on l'a constaté à Solre-le-Château et à Pont-l'Evêque.

Si le métal est de bonne qualité et que la chaudière renferme peu d'eau, l'accident ne sera pas grave; il peut devenir terrible quand le fer est aigre et cassant, et que l'appareil renferme une grande réserve d'eau.

Quand les explosions sont très vives, il est nécessaire d'en rechercher la cause dans un accroissement considérable de pression. Il s'était formé, à cet égard une légende fondée sur les belles expériences de Boutigny : l'état sphéroïdal se produisait d'abord quand on alimentait sur une tôle surchauffée, puis il y succédait une vaporisation extrêmement rapide et tout à fait instantanée. M. Witz a démontré expérimentalement que l'état sphéroïdal ne peut pas avoir lieu dans une grande masse d'eau; le pouvoir vaporisant d'une paroi par mètre carré et par heure croît continûment avec sa température et il peut atteindre 1000 k.

On peut sur cette base calculer l'augmentation de pression produite par une surface déterminée de tôle surchauffée ; il n'est pas si considérable qu'on serait disposé à le croire. Les calculs de M. Witz concordent donc avec les résultats des célèbres expériences de Manchester, instituées par M. Fichter dans le but de constater l'effet d'une injection d'eau froide sur des tôles rougies. Mais si les soupapes de sûreté n'étaient pas libres ou si elles étaient insuffisantes, le danger d'explosion deviendrait grand, parce qu'alors la pression croîtrait rapidement.

En somme, il faut toujours redouter les surchauffes des tôles; quand elles surviennent, le chauffeur doit faire tomber ses feux, et il doit bien se garder d'alimenter, pour deux motifs : le liquide froid peut occasionner des ruptures par contraction et la présence même de l'eau aggrave le péril, parce qu'elle donne de l'énergie à l'explosion.

POUR LA MER

Voici le temps d'aller en mer ;
Le plaisir de vogueur au large nous appelle ;
Pour le garder du hâle amer,
Parfume au *Mikado* ton visage, ô ma belle !
Dépositaire à Roubaix : DUHEM-MERCHEZ 31, **Grande-Rue.** En vente partout.
Fabricant, Félix Eydoux, Marseille. 30902d

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

3 JUIN 1859

ROBECCLETTO

La seconde journée de Palestro (voir 31 mai) et les masses franco-sardes que les Autrichiens avaient pu y voir accumulées aux environs de Verceil avaient ouvert les yeux au général en chef autrichien sur le danger qu'il courait; défendre plus longtemps le passage de la Sésia en aval du point où il était déjà effectué et où sa droite était déjà débordée l'eût exposé au péril de se voir tourné et coupé du Tessin qui formait sa seconde ligne de défense.

Il reporta donc son armée en arrière de ce fleuve; mais il était déjà trop tard; l'aile gauche alliée poussait au N. E. de Verceil par Novare, ses avant-gardes franchissaient le Tessin le 2 juin à Porto-Turbigo où on se hâtait [illegible] jeter un pont, et dès le lendemain elle arrivait à Tur[illegible] le Naviglio-Grande, profond canal, large de 30 [illegible] bigo, sur [illegible] end au S. E. à peu près parallèlement au pieds, qui desc[illegible] lequel les Autrichiens s'étaient retirés. Tessin, et derrière [illegible] le passage, tant par le pont de [illegible] Il fallait s'en assurer le [illegible] situé à 2 kil. plus Turbigo que par celui de Parag[illegible] rive gauche un bas. de manière à pouvoir porter sur [illegible] ensuite corps d'armée qui n'aurait plus qu'à descendre [illegible] s'ils le canal pour tomber dans le flanc des Autrichiens s'opposaient au passage que le gros des forces alliées devait tenter le lendemain à Buffalora et Ponte di Magenta, à 10 et 12 kilomètres plus bas.

Pour s'assurer les ponts de Turbigo et de Pavagnana; il était nécessaire de s'emparer du plateau de Robecchetto situé en arrière, à moins de 2 kil. et qui domine de 20 mètres la vallée: on eut occupé sans coup férir ce plateau qui était dégarni si on y eût envoyé des troupes immédiatement, mais lorsque Mac-Mahon, arrivé de sa personne vers 2 heures courut à Robecchetto avec une faible escorte et monta au clocher, il n'eut que le temps d'en descendre en apercevant à quelques centaines de mètres 800 Autrichiens qui arrivaient en ligne droite sur le village force fut de recourir à un combat pour s'en emparer, c'est ce qu'on appelle le combat de Turbigo, ou plus exactement de Robecchetto.

Il s'étendit depuis Robecchetto jusqu'au point de Paragnana que les Autrichiens essayèrent en vain de nous reprendre ils furent eux-mêmes débusqués de Robecchetto, et se retirèrent en assez bon ordre sur Cuggiono, à 4 ou 5 kilomètres au S. E. de Robecchetto, dans la direction de Magenta.

Ainsi, le 3 au soir, les Autrichiens avaient perdu la ligne du Tessin, que les Français avaient franchi en avant de Turbigo, et dont ils tenaient, *à quelques lieues plus* bas, le pont incomplètement détruit de San-Martino, sur la route de Novare à Magenta; le Naviglio Grande était franchi lui-même par notre gauche à Turbigo et à Pavagnana sur la droite des Autrichiens qui allaient avoir à en défendre le lendemain le passage en avant de Magenta contre une attaque de front par la rive droite et une attaque de flanc par la rive gauche.

Seulement ils étaient en force autour de Magenta, tandis que notre centre et notre droite étaient encore autour de Novare, à six lieues de là, de sorte que, malgré le vaste mouvement par lequel notre armée avait reflué du S. au N., c'est-à-dire de Voghera à Verceil et Novare, nous n'allions porter sur le champ de bataille que 48,000 Français contre 62,000 Autrichiens.

BIBLIOGRAPHIE

Moniteur de la Banque et de la Bourse, 30, rue Bergère, Paris. (25e année). — Revue économique et financière indépendante de toute société de crédit, paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi. Cours complets des valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances, de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des *coupons et de l'échelle de revenus* des valeurs. Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues. Abonnement : Six francs par an. Etranger : Dix francs. Numéro spécimen envoyés sur demande.

Sommaire du n° 22.— *Situation.* Les Caisses d'Epargne. Informations financières. Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris. Compagnie Française des Chemins de fer de Santa-Fé. Mines de Mokta-el-Hadid. Les Mines d'or de l'Afrique du Sud. Les Négociations Portugaises. Canaux agricoles. Renseignements utiles : Valeurs à vendre, valeurs à acheter: Le 4 1/2 ; Suez ; Actions de jouissance des Entrepôts et Magasins généraux de Paris. Jurisprudence financière. Revue des valeurs. Marché en banque. Petite correspondance. Changes et monnaies. Marché des Départements. Cours des métaux. — Tirages : Ville de Marseille 1877. Ville de Lyon 1880 (suite). Chemins de fer de l'Ouest. 30914d

Le Monde illustré, *13, quai Voltaire. Paris.* — *Sommaire du numéro du 14 mai 1892.* — Gravures: Danemark : Les noces d'or du roi Christian IX et de la reine Louise. La famille Royale. Le roi et la reine revenant du Temple. La représentation de gala au théâtre de Copenhague. Cabinet de travail du roi Christian. Paris : Diavolo, prix du championnat de l'exposition canine de 1892. Incendie du dépôt des omnibus du boulevard Bourdon, Funérailles des victimes de l'accident d'Aubervillers. Départements : Incendie des moulins de Corbeil. Inauguration de la statue de Pascal Duprat, à Hagetmau. La course d'échassiers de Bordeaux. Ile Maurice Vue de Wellington Street, à Port-Saint-Louis, après le cyclone. Voiture recueillant des vêtements pour les victimes. Portraits Nécrologie, M. Madier de Montjau, député de la Drôme ; M. de Plazanet, député de la Mazenne. Beaux-Arts : Un Lion, par le sculpteur aveugle Vidal.

Texte : Chroniques. Le Courrier de Paris, par Pierre Vérou ; Les noces d'or du roi Christian IX et de la reine Louise de Danemark, par Nicolas Notovitch; Théâtres, par Hippolyte Lemaire. Variétés: En Danemark, par G. Lenôtre ; Salon des Champs-Elysées, par Olivier Merson; Nouvelle en cours de publication : L'Horloge, par G. Guesviller. En supplément : Tante Berceuse, roman par Jules Mary, illustration de G. Vuillier. Echecs, Rébus, récréations de la famille, Explication des gravures, Bibliographie, etc. Le numéro : 50 centimes 30913d

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 juin. — La liquidation des valeurs est facile il ne pouvait guère en être autrement avec la grande abondance de l'argent. Notre rente est toujours favorisée.

En liquidation les mouvements n'ont pas une grande signification : on ne verra qu'après si la hausse doit s'accentuer. — En fin de séance, les reports se tendent un peu. Le 3 0/0 est à 98,35, le Nouveau à 98,50.

Le crédit foncier a en ce moment des oscillations très brusques. Nous en avons fait connaître les raisons à nos lecteurs. Peu de variations sur les actions de nos autres sociétés de crédit Le Suez est à 2775.

Nos grands chemins sont fermes sans grands changements, le Lyon est à 1475. La société des Usages français est au capital de huit millions. Son chiffre d'affaires a presque doublé depuis six ans. Ses bénéfices nets dépassent annuellement 1,200,000 fr. Le cours actuel de 445 est avantageux. Les chalets de commodité sont recherchés à 657.50

Les fonds étraugers sont plus hésitants aujourd'hui. Il y a au reste beaucoup plus de découvert. L'Italien reste ferme, tant on est persuadé qu'on arrivera à équilibrer la le budget. Dernier cours, 91.70. L'Extérieure est moins brillante à 66 11/16 on a trop poussé les cours.

Le Portugais est abandonné. En Banque les valeurs de cuivre sont calmes. La Morena attire l'attention à 122,50. La part des Soufres romains cote 200 ; des communications importantes seront faites à l'assemblée du 15 juin.

De Lavigerie, 22, place Vendôme.

MM. Astier et Cie, Avenue Kléber, 72, Paris.

Déjà, depuis longtemps, j'avais l'intention de vous rendre compte de l'effet produit par le St. Jacobs Oil; seulement j'attendais à seule fin de bien être sûr du résultat. Je puis dire avec assurance que ce remède est d'un grand secours et même infaillible.

J'étais atteint d'une douleur très aigüe à l'épaule droite, au point que pendant deux jours il m'a été impossible de me servir de la main droite. J'ai employé le St. Jacobs Oil; deux frictions ont suffi pour me guérir radicalement. Aujourd'hui je travaille sans [illegible]ntir aucune douleur.

[illegible] souffrait d'un violent mal de tête, je la
Ma femme [illegible] St. Jacobs Oil. Quelques instants
priai d'essayer du [illegible] frictions, comme l'indique la
après avoir fait des [illegible] calmé et radicalement
petite notice, le mal a été [illegible]
guéri, le soir même.

Il faut remarquer qu'il y avait déjà [illegible] deux jours qu'elle avait mal à la tête.

Nos remerciement sincères ainsi que notre infinie reconnaissance.

BOUGAUD PUSARD,
Organiste à St. Aubin d Jura.

P.-S. — Je joins à ma lettre le certificat de M. Pouget, qui, après m'avoir vu ne pouvant me servir de mon bras, et m'avoir vu guérir si promptement, avait envoyé chercher mon flacon. Il ne pouvait se mouvoir, malgré l'emploi des vésicatoires, et maintenant il porte des sacs de blé. Il croit après avoir vu. — B. P. 29420c

GRAND HOTEL FRASCATI
41, RUE VIVIENNE, PARIS
entre la Bourse et les grands boulevards
MAISON DE 1er ORDRE
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
LOUIS QUÉNÉE
PROPRIÉTAIRE
30915 PRIX MODÉRÉS 62567

MIRABEL (Tarn-et-Garonne)

Les *Pilules Gicquel* sont de vrais talismans tant est subit et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent ! Depuis que j'en fais usage : plus de maux de tête, plus de points dans le coté, plus de douleurs dans les reins, estomac et ventre libres ; digestion et sommeil parfaits.

30901d Signé : LONG, presbytère de Mirabel.

LOUIS DECRAENE-MATHIEU
28, Rue de la Gare, ROUBAIX
OUVRAGES D'AGRÉMENT
Grand choix d'objets de fantaisie sur soie, peluche, drap, feutre, etc., *tels que* : coussins, écrans, tapis, chaises, fauteuils, prie-Dieu, tabourets, bandes, services à thé, chemins de table, objets layettes dessinés et échantillonnés, couvertures de berceaux, dessus de claviers et de pianos, blagues. Nappe d'autel. Chape, chasuble, aube. Laine et soie de toutes nuances. Coton. Métiers à tapisser en location.
TAPIS & TENTURES
DÉPOT DE FABRIQUE B58285

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Pour favoriser le developpement du Commerce et de l'Industrie en France.
Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864
CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris

AGENCE DANS LES DÉPARTEMENTS :
Agen, Aix, Alais, Albi, Alençon, Amiens, Angers, Angoulême, Annecy, Annonay, Apt, Arles, Arras, Auch, Aurillac, Auxerre, Avignon, Bar-le-Duc, Bayonne, Beauvais, Belfort, Bergerac, Besançon, Béziers, Blois, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Bourges, Brest, Brive, Caen, Cahors, Cambrai, Carcassonne, Carpentras, Castres, Cette, Chalon-sur-Saône, Châlons-sur-Marne, Chartres, Châteauroux, Chaumont, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Dax, Dieppe, Dijon, Douai, Draguignan, Dreux, Dunkerque, Epernay, Epinal, Fontainebleau, Gaillac, Grenoble, Havre (le), Honfleur, La Rochelle, Laval, Lille, Limoges, Lisieux, Lodève, Lorient, Lyon, Mâcon, Mans (le), Marmande, Marseille, Montauban, Montereau, Montluçon, Montpellier, Moulins, Nancy, Nantes, Narbonne, Nevers, Nices, Nîmes, Niort, Orléans, Pau, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Pont-Audemer, Puy (le), Reims, Rennes, Rive-de-Gier, Roanne, Rodez, Roubaix, Rouen, St-Brieuc, St-Etienne, St-Germain-en-Laye, St-Lô, St-Malo, St-Servan, St-Quentin, Saumur, Sedan, Sens, Tarbes, Thiers, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Valence, Valenciennes, Versailles, Vichy.
AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — **Opérations sur Titres** (Conversions, renouvellements, échanges). — **Garde de Titres. — Envois de fonds** (Départements, Algérie et Etranger). — **Billets de Crédit circulaires.- Encaissements et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Souscriptions aux Émissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bou. se, etc.** 30904d

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.
20559

BELGIQUE

Un employé infidèle. — Une grave affaire de vol vient d'être dénoncée au parquet de Bruxelles par un éditeur de cette ville.

M. X..., l'éditeur, qui voyait un de ses employés, V..., habitant Saint-Gilles, faire des dépenses peu en rapport avec ses appointements, se *mit à le surveiller* activement.

Il acquit bientôt la certitude que son employé le volait et, d'après quelques renseignements, on constata qu'il n'en était pas à son coup d'essai.

L'employé infidèle avait monté presque totalement la bibliothèque d'une société de jeunes gens établie à Saint-Gilles où le Parquet a fait une descente et a saisi tous les livres et toutes les correspondances.

Hier, le Comité de cette société a été appelé au commissariat de police de la 4e division afin d'être confronté avec l'éditeur. Tous ces jeunes gens ignoraient la provenance de ces volumes et n'ont pas eu de peine à le prouver. Il est presque certain que l'employé infidèle devait avoir un endroit où il écoulait sa marchandise, car une perquisition à son domicile n'a amené aucune découverte sérieuse.

Depuis six ans, V..., qui est d'une excellente famille, était employé dans la maison. Il jouissait de la confiance absolue de son patron. Jusqu'à présent on a relevé la trace de près de quatre-vingts vols de livres les plus rares et chaque vol comprenait au moins sept à dix volumes, O..., interrogé par le procureur du Roi, a tout avoué. Il a été mis en état d'arrestation.

Au cours de l'enquête, on a relevé que V... avait des relations avec une danseuse et c'est pour satisfaire les caprices de cette femme qu'il se livrait au vol.

On a acquis la certitude que V... n'était pas seul pour se livrer à ses opérations.

Plusieurs personnes sont activement surveillées.

La mère de V..., en apprenant l'arrestation de son fils, est tombée gravement malade.

L'enquête continue.

Le général Brialmont en Turquie. — Le général Brialmont compte se rendre dans le courant de l'été en

MARCHÉS A TERME

Cours du 3 Juin 1892

LAINES PEIGNÉES

MOIS / LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING														ANVERS (par télégraphe)					
	Peignés de La Plata et de l'Uruguay						Peignés d'Australie								Peignés Buenos-Ayres					
	TYPE 1		TYPE 2		TYPE BF		TYPE A		TYPE B		TYPE C		TYPE A B		Type BAT		Allemand B		Allem. M	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	4.90	4.90													4.875	4.875	4.90	4.85		
Février	4.90	4.90													4.875	4.875				
Mars	4.90	4.90													4.875	4.875				
Avril															4.875	4.875				
Mai																				
Juin	4.75	4.80	4.55		4.55								4.95		4.75	4.75	4.75	4.75	4.90	4.90
Juillet	4.80	4.80											4.95	4.925	4.775	4.75	4.775	4.75	4.90	4.90
Août	4.80	4.85											5.00		4.775	4.775	4.80	4.80		
Septembre	4.875	4.85											5.00		4.80	4.80	4.825	4.825		
Octobre	4.875	4.90													4.825	4.825	4.85	4.825		
Novembre	4.90	4.925													4.875	4.85	4.90	4.85		
Décembre	4.90														4.875	4.85	4.90	4.85		

LAINES PEIGNÉES / LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique)				REIMS (par voie télégraphique)												LE HAVRE par télégraphe		ANVERS par télégraghe	
					Peignés de la Plata et de l'Uruguay						Peignés d'Australie						B.-Ayres Prima b. cour. 36 c/0		B.-Ayres Prima courante 34 0/0	
	TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers		TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA irréductible		TYPE A Qual. courante à chaîne		TYPE B Qual. b. moyenne à trame		TYPE C Qual. seconde à trame					
	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	3.975	4.025															1.455	1.455		
Février	3.975	4.025															1.485	1.485		
Mars	3.975	4.025															1.485	1.485		
Avril																				
Mai																				
Juin	3.90	3.90															1.41	1.41		
Juillet	3.90	3.925															1.41	1.41		
Août	3.925	3.925															1.42	1.42		
Septembre	3.95	3.95															1.43	1.43		
Octobre	3.95	3.95															1.44	1.44		
Novembre	3.975	3.95															1.45	1.45		
Décembre	3.975	4.00															1.455	1.455		